Parlement de la République et Canton du Jura
Groupe PDC – JDC

Question écrite No : 2809

HJU – Politique hospitalière et planification hospitalière cantonale

En décembre 2014, nous avons pris connaissance de la nouvelle planification hospitalière cantonale, ainsi que l'ensemble des missions attribuées à l'HJU et sa mise en œuvre par le comité directeur de l'HJU.

Cette dernière s'inscrit dans la continuité de la politique hospitalière cantonale, adoptée en juin 2011, qui se fonde en grande partie sur la Loi sur les établissements hospitaliers. Cette révision de la législation cantonale tient compte des nouvelles dispositions inscrites dans la LAMal sur le financement des hôpitaux.

Aujourd'hui, un an et demi après l'entrée en vigueur de la nouvelle planification, ainsi qu'une modification importante des membres et constitution du Gouvernement en 2016, ainsi que la modification au 1 mai 2016 de la Présidence du Conseil d'Administration, il est judicieux de connaitre l'état d'avancement et bilan préalable de la mise en œuvre et son application ainsi que la vision d'avenir.

D'autre part, étant donné les modifications organisationnelles, stratégiques, structurelles importantes prévues à court et moyens termes sur les HNE et HJBE, il est légitime de reconsidérer l'évolution de la politique hospitalière pour notre Canton.

Aussi nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Le Gouvernement estime-t-il la planification hospitalière actuelle et sa mise en œuvre satisfaisante ?
- Le Gouvernement pense-t-il modifier ou intensifier la politique hospitalière et les missions de l'HJU en vue des changements futurs des HNE-HJBE (sites, prestations, tarifs, urgences, ambulances, CASU) ?
- Le Gouvernement envisage-t-il à terme de regrouper des prestations ou Services de l'HJU sur certains sites existants, voir générer de nouveaux sites ?

Nous remercions d'ores et déjà le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 27 avril 2016

Au nom du Groupe PDC-JDC

Jacques-André AUBRY